

**RÉPONSE DU TRANSPORTEUR À L'ENGAGEMENT NUMÉRO 11
(DEMANDÉ PAR LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE)**

Engagement 11 :
(demandé par la Régie de l'énergie)

Avis de CSST (HQT-1, Document 1, page 55).

RE-11 : L'avis I-578714 de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) daté du 10 octobre 2002 est déposé en liasse à la présente pièce HQT-6, Document 11.



Commission de la
santé et de la sécurité
du travail du Québec

Rapport d'intervention

Numéro du rapport
d'intervention

1578714

Numéro du dossier
d'intervention

PIMC4010988

Identification du destinataire

Hydro-Québec
75, boul. René-Lévesque Ouest, 7e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

H2Z1A4

Numéro du destinataire

ENL80062129

Identification du lieu de travail

HYDRO-QUEBEC(SECTEUR NORD)
6161, avenue de l'Esplanade
Montréal (Québec) H2P 2R5

H2P2R5

Numéro du lieu de travail

ETA001330250

Adressé à :

Monsieur Christian Dequire

No de téléphone

514-840-3000 ext:3283

Date de l'intervention

2002-10-08 13:30

Visite

Oui

Nom de(s) inspecteur(s)

Vaudreuil Pierre-Paul

N° de(s) inspecteur(s)

92228

Unité administrative

25

Rapport d'intervention précédent

1578816

Copies remises sur les lieux à

Courier

Signature(s) de(s) inspecteur(s)

Copies distribuées selon
(voir annexe)

Art. 183

Date du rapport

2002-10-10



Observations et décision(s)

Personnes rencontrées:

Monsieur Christian Deguire – chef automatismes et protection
Monsieur Réjean Desloges – représentant santé-sécurité région Laurentides
Monsieur Gervais Pelletier – représentant des travailleurs 1500
Monsieur Denis Dugenas – représentant des travailleurs CPSS 1500
Monsieur Gaetan Leboeuf – DESTT
Monsieur Michel Robert – DESTT
Monsieur André Bolduc – représentant des travailleurs CPSS 957
Monsieur Richard Savage – président CPSS 957 et 1500
Monsieur Gilles Chamberland – technicien automatismes région Laurentides

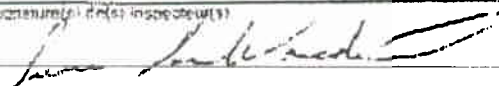
Objet de la rencontre: Présentation du rapport du groupe de travail (dossier CEPA analogique) et programme de remplacement

Lors de la rencontre les informations suivantes ont été obtenues :

Suite à l'analyse des anomalies des unités CEPA, des correctifs ont été mis en place. Selon l'information reçue, certaines anomalies étaient plus mineures. Après vérification avec le manufacturier, les parties ont constaté que ces anomalies étaient reliées à des problèmes matériels ou encore, à un fonctionnement normal du logiciel qui n'avait pas d'interférence avec le fonctionnement habituel de la protection CEPA.

Pour les problématiques pouvant avoir un impact sur le fonctionnement de l'unité CEPA, des mesures correctives ont également été mises en place. Pour la région de Montréal, les modules SMAUJ ont été retirés, c.-à-d. qu'ils ne sont plus utilisés. Lorsque la fonction « retenue » est utilisée, un nouveau contact du module 51NR est acheminé directement sur le module de déclenchement. Pour les autres postes en province (extérieur de la région Montréal), lorsque de la fonction « retenue » est activé, les mêmes modifications que Montréal sont mises en place en ce qui a trait au module 51NR. De plus un contact d'indication des fonctions « retenue » et « manœuvre » en série ajouté à la sortie de

Une personne qui s'estime lésée par un ordre ou une décision d'un inspecteur peut présenter une demande de révision dans un délai de 10 jours. À noter que même si une telle demande est soumise, l'ordre ou la décision prend effet immédiatement.

Copie remise aux lieux de Courrier	Copies distribuées ainsi (voir annexe) Art. 183
Signature(s) de(s) inspecteur(s) 	Date du rapport 2002-10-10



Rapport d'intervention

Numéro du rapport
d'intervention

1578714

Numéro du dossier
d'intervention

PIMC4010988

Observations et décision(s)

réenclenchement du module SMAU inhibe le réenclenchement lorsque l'une ou l'autre de ces fonctions est active.

Un autre correctif apporté pour garantir le bon fonctionnement du SMAU est le remplacement des peignes actuels par des peignes en or. L'échéancier pour terminer ce remplacement est le 30 avril 2003.

Lors de la rencontre, l'employeur a présenté le programme de remplacement des unités CEPA analogiques. Le programme de remplacement s'échelonne sur 9 ans pour la région de Montréal et sur 6 ans pour le reste de la province. L'employeur indique que les délais de remplacement s'expliquent par le fait qu'un nouveau modèle d'unité CEPA doit être homologuée et mis en réseau.

Le suivi des correctifs proposés par le groupe de travail doit être fait par les comités santé et sécurité. Lors de la rencontre, j'ai demandé à messieurs Savage, Dagenais et Bolduc de me faire parvenir l'entente sur les modalités de suivi par les divers comités. D'autre part j'ai demandé à monsieur Deguire de me faire parvenir un document signé par la haute direction de Trans-Énergie dans lequel il s'engage à mettre en place les recommandations du groupe de travail.

Une personne qui s'estime lésée par un ordre ou une décision d'un inspecteur peut présenter une demande de révision dans un délai de 10 jours. À noter que même si une telle demande est soumise, l'ordre ou la décision prend effet immédiatement.

Copie remise sur les lieux à

Courrier

Signature(s) de(s) inspecteur(s)

Copies distribuées selon
(une annexe)

Art. 183

Date du rapport

2002-10-10

ANNEXE

Distribution des copies

En vertu de la Loi sur la santé et la sécurité du travail, des copies de présent formulaire sont distribuées aux personnes et organismes suivants :

selon l'article 19 :

- travailleurs
- représentants à la prévention
- employeurs
- maîtres d'œuvre
- représentants à la prévention
- employeur
- maître d'œuvre
- administration compétente
- comité de concertation de santé et de sécurité
- directeur de la santé publique

Liste des lois et règlements

ACRÉ	Autres lois en vigueur	RJC	Règlement sur l'information concernant les produits chimiques (Décret 445-89 du 23 mars 1989 et modif.)
CR	Code de Commerce (R.R.Q., 1981, c.S-3, r.2 et modif.)	ALPSP	Règlement d'application de la Loi sur la prévention de la santé publique (R.R.Q., 1981, c.P-33, r.1 et modif.)
CSBO	Code de sécurité pour l'industrie des bois d'œuvre (R.R.Q., 1981, c.S-21, r.5 et modif.)	RTBMD	Règlement sur les produits à risque et les milieux de distribution (Décret 1510-82 de 7 octobre 1982 et modif.)
ENIV	Code de sécurité pour les travaux de construction (R.R.Q., 1981, c.R-5, r.1, 5 et modif.)	RPC	Règlement sur les produits combustibles (NOR 9908 au du 14 décembre 1987, 42307, de C., Partie II, de 30 janvier 1988)
FATMP	Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (R.Q., 1981, chapitre 8)	RPP	Règlement sur le programme de prévention (Décret 123-82 de 26 mai 1982 et modif.)
LPIF	Loi sur les produits dangereux (C.R. 5, R.C. 1970, c.104)	RJSTS	Règlement sur les services essentiels de services essentiels et de services saufs (Décret 1923 - 89 du 22 août 1984 et modif.)
LSST	Loi sur la santé et la sécurité du travail (R.Q., c.S-2, r.1 et modif.)	RQMI	Règlement sur la qualité du milieu de travail (R.R.Q., 1981, c.S-2, r.23 et modif.)
RACH	Règlement sur l'application d'un Code de sécurité (Décret 12-84 du 11 avril 1984)	RRIPE	Règlement sur le repos et la prévention dans un confinement (Décret 1878-84 de 16 août 1984 et modif.)
RACRPS	Règlement sur l'application du Code de Commerce - 1983 (Décret 1998 au du 12 décembre 1983 et modif.)	RSAN	Règlement sur les services de santé au travail (Décret 1281 - 82 du 26 février 1982 et modif.)
RAMET	Règlement sur les accidents, maladies, pertes et dommages, maladies professionnelles et autres maladies (R.R.Q., 1981, c.S-2, r.1 et modif.)	RSHTP	Règlement sur la santé et l'hygiène dans les travaux de fondage (R.R.Q., 1981, c.S-2, r.20 et modif.)
RCSST	Règlement sur les conditions minimales des campements industriels ou zones (R.R.Q., 1981, c.Q-7, r.1 et modif.)	RSSA	Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines et sous-terraines (Décret 213-83 de 17 février 1983 et modif.)
RCSST	Règlement sur les comités de santé et de sécurité (Décret 2013, R.Q. 28 septembre 1983 et modif.)	RSET	Règlement sur la santé et la sécurité au travail (Décret 885-2000 du 18 juillet 2000 et modif.)
RSTC	Règlement sur les établissements industriels et commerciaux (R.R.Q., 1981, c.S-2, r.1 et modif.)	RTT	Règlement sur les travaux forestiers (R.R.Q., 1981, c.S-2, r.1 et modif.)

Pour toute information, veuillez vous adresser à : Commission de la santé et de la sécurité du travail

<p>VAL D'EAU-ROUGE 13, rue Combe Ouest VAL D'EAU-ROUGE (Québec) H3N 2P1 (418) 734-1741 1-800-668-2552 Prévention-inspection Urgences et plâtres 24h/24 (418) 737-1191 Télécopieur 732-8522</p> <p>(118) rue Grenier 2^e étage VAL D'EAU (Québec) H3N 2M1 (418) 734-1180 1-800-668-2552 Télécopieur - 874-3522</p> <p>VAL SAINT-LAURENT 150, rue des Gouverneurs C.P. 2180 VAL SAINT-LAURENT (Québec) H4A 1Y7 (418) 732-4100 1-800-668-2552 Prévention-inspection Urgences et plâtres 24h/24 (418) 735-1160 Télécopieur - 727-3648</p> <p>VAL (DÉPT. APPALACHES) 177, rue des Plataniers VAL (DÉPT. APPALACHES) (Québec) G8P 7P7 (418) 879-2575 1-800-668-2552 Prévention-inspection Urgences et plâtres 24h/24 (418) 879-2575 Télécopieur - 838-2498</p>	<p>CÔTE-D'OR 704, boulevard Lavoie BURGEOY CÔTE-D'OR (Québec) G4R 1Y1 (418) 664-1980 1-800-668-2552 Prévention-inspection Urgences et plâtres 24h/24 (418) 664-1980 Télécopieur - 664-8210</p> <p>213, boulevard Latulipe BARRÉ (Québec) G4Z 2Z4 (418) 734-1180 1-800-668-2552 Télécopieur 284-8641</p> <p>ESTRIE Place Jacques-Cartier 1451, rue King Ouest LAWSONVILLE (Québec) J1T 2C3 (418) 821-2698 1-800-668-2552 Prévention-inspection Urgences et plâtres 24h/24 (418) 821-2698 Télécopieur 426-1922</p> <p>GASPÉ RUE DES ÉLÉMENTS 121, boulevard de Gaspé GASPE (Québec) G8X 2V9 (418) 984-2881 1-800-668-2552 Prévention-inspection Urgences et plâtres 24h/24 (418) 984-2881 Télécopieur 943-3375</p> <p>20, boulevard Nelson (Ouest) C.P. 400 VAL-D'EAU (Québec) H3N 2R6 (418) 732-2681 1-800-668-2552 Télécopieur 382-5400</p>	<p>LE DE-MONTREAL 1, complexus Desjardins Touche du Sud, 30^e étage C.P. 8, succursale pour Desjardins MONTREAL (Québec) H3H 1H1 (514) 966-1200 Prévention-inspection Urgences et plâtres 24h/24 (514) 966-2933 Télécopieur - 966-3336</p> <p>LANAUDIÈRE 422, rue De Launay C.P. 591 LANAUDIÈRE (Québec) J6R 7N3 (418) 723-2600 1-800-668-2552 Prévention-inspection Urgences et plâtres 24h/24 (418) 723-2600 Télécopieur 736-6832</p> <p>LAURINTVILLE 85, rue De Marigny Ouest N^e étage LAURINTVILLE (Québec) J7Y 3K3 (418) 451-4000 1-800-668-2552 Prévention-inspection Urgences et plâtres 24h/24 (418) 451-4000 Télécopieur - 452-1789</p> <p>LAVAL 1305, boulevard Laval LAVAL (Québec) H7V 2V6 (450) 967-3300 Prévention-inspection Urgences et plâtres 24h/24 (450) 967-3300 Télécopieur - 966-1234</p>	<p>LONGUEUIL 25, boulevard Lafayette LONGUEUIL (Québec) J4K 3B7 (418) 662-2000 1-800-668-2552 Prévention-inspection Urgences et plâtres 24h/24 (418) 662-2000 Télécopieur - 725-3524</p> <p>MAURICIE - CENTRE-VAL-QUEBEC 1051, boulevard des Perpes, bureau 200 TRIOS-MAURICIE (Québec) G2C 4P7 (418) 332-5400 1-800-668-2552 Prévention-inspection Urgences et plâtres 24h/24 (418) 332-5400 Télécopieur - 331-6452</p> <p>MAURICIE 18, rue Cometh C.P. 451 MAURICIE (Québec) J3Y 6P2 (418) 734-1180 1-800-668-2552 Prévention-inspection Urgences et plâtres 24h/24 (418) 734-1180 Télécopieur - 772-3900</p>	<p>QUÉBEC 716, boulevard Charvet Est C.P. 4920, succursale Toulouze QUÉBEC (Québec) G1K 7S4 (418) 266-4000 1-800-668-2552 Prévention-inspection Urgences et plâtres 24h/24 (418) 266-4000 Télécopieur - 266-4013</p> <p>SAINT-JEAN-SUR-RICHMOND 143, boulevard Saint-Amand C.P. 100 SAINT-JEAN-SUR-RICHMOND (Québec) J3R 6G1 (418) 339-2100 1-800-668-2552 Prévention-inspection Urgences et plâtres 24h/24 (418) 339-2100 Télécopieur 339-1307</p> <p>SAGUÉYAN - LAC-SAINT-JEAN Place du Fjord 901, boulevard Talbot C.P. 5001 SAGUÉYAN (Québec) G7H 6P8 (418) 676-5200 1-800-668-2552 Prévention-inspection Urgences et plâtres 24h/24 (418) 676-5200 Télécopieur - 245-3543</p> <p>Complexe du Parc 1201, boulevard de Saint-Côme 3^e étage C.P. 47 SAINT-PIERRE (Québec) G8K 2M8 (418) 679-5462 1-800-668-2552 Télécopieur - 679-5462</p>	<p>VAL-D'EAU 9, rue Natchez C.P. 478 VAL-D'EAU-DE-PALLETFIELD (Québec) H5C 4V7 (418) 277-2500 1-800-668-2552 Prévention-inspection Urgences et plâtres 24h/24 (418) 277-2500 Télécopieur - 377-3128</p> <p>YAMASKA 2710, rue Richemond C.P. 400 SAINT-HYACINTHE (Québec) J2S 7H6 (418) 771-3050 1-800-668-2552 Prévention-inspection Urgences et plâtres 24h/24 (418) 771-3050 Télécopieur - 771-3128</p> <p>28, place Charles-De Mauray SOREL-TRACON (Québec) J3P 7P3 (418) 743-2323 Télécopieur - 346-1036</p>
---	--	---	--	--	--